



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 24	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon LE METAYER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre PICAUT à Marie-Christine TALMONT
Stéphanie LE TOQUIN à Didier LE GAILLARD

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann HEMON

Secrétaire de séance : Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présentation du rapport d'Orientation Budgétaire 2026
Délibération n°2026_20
Nom.Actes (7.1)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le **8** tenue du Débat

ID : 056-215601402-20260403-DEL_2026_20-DE

Bescher
Levrault

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 et suivants relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

Vu le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 présenté en séance ;

Considérant que le rapport présente les grandes orientations financières de la collectivité pour l'année 2026, les hypothèses d'évolution des recettes et des dépenses, ainsi que les priorités d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et de la tenue du débat préalable au vote du budget primitif 2026, conformément aux dispositions de l'article M57 du CGCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 3 avril 2026*

*Yoann LE FICHER,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

